

COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 28 SEPTEMBRE 2021 à 18 h

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 SEPTEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne (à compter du point n° 2021.47), Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel (à compter du point n° 2021.42), Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. SCHEIFF Yanik.

Étaient représentés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.

Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Jacqueline ANNETTE-OGIER (jusqu'au point n° 2021.46).

M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. VIDAL Jean-Christophe.

M. COUDERC Patrick pouvoir à M. GALABERT Vivian.

M. VALERO Jean-Michel pouvoir à Mme LAMY Laurence (jusqu'au point n° 2021.41).

M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.

Mme LAFFAGE Stéphanie pouvoir à Mme CHATOT Magali.

Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

M. BRUGIDOU David pouvoir à Mme LAMY Laurence.

Absente :

Mme ESPINASSE France.

Pascal ROULET a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h 12.

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

2021.41 Programme d'Intérêt Général sur l'habitat de l'Agglomération Agenaise.
A l'unanimité le Conseil Municipal décide que la commune de Bon-Encotre participera en complément des autres financements, dans le cadre du PIG en faveur de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements privés pour le territoire de la commune selon les conditions suivantes :

PROPRIETAIRES OCCUPANTS	TRAVAUX LOURDS	TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE	TRAVAUX D'AUTONOMIE
Modestes	5% du montant de travaux HT	500 €	500 €
Très modestes	5% du montant de travaux HT	1 000 €	1 000 €

Et autorise Madame le Maire à signer la convention d'opération avec l'ensemble des partenaires.

2021.42 Convention relative au remboursement des frais de fonctionnement engagés par la commune de Bon-Encontre pour l'entretien des bassins de rétention sur l'année 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention relative au remboursement des frais de fonctionnement engagés par la commune de Bon Encontre pour l'entretien des bassins de rétention sur l'année 2020.

2021.43 Convention de mandat concernant les travaux d'aménagement et de sécurisation du carrefour route de Cazalet – route de Chantilly.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire a signé la convention de mandat avec l'Agglomération d'Agen portant sur le renouvellement du pluvial pour un montant de 56 491,20 € TTC avec une marge de 15 % comprenant le renforcement du réseau principal d'eaux pluviales sur un linéaire de 130 mètres en diamètres : 400, 800 et 1000 mm.

ADMINISTRATION GENERALE

2021.44 Mandat spécial pour déplacement de Madame Le Maire au Congrès des Maires de France.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner mandat spécial à Madame le Maire ou en cas d'empêchement à son représentant pour se rendre au Congrès des Maires à Paris du 16 au 18 novembre 2021 et de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions posées aux articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT. Etant précisé que le droit à remboursement des frais de séjour et de déplacement n'implique pas nécessairement que les élus aient l'obligation de faire l'avance des frais d'exécution des mandats spéciaux dont ils ont la charge : la commune peut assurer elle-même ces frais.

2021.45 Rapport d'activités 2020 Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2020.

2021.46 Charte informatique

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la charte informatique destinée à poser les règles relatives à l'utilisation des ressources de la commune de Bon-Encontre par les élus et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique pour les agents.

2021.47 Demande de subvention – appel à projet socle numérique dans les écoles élémentaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à déposer un dossier de candidature pour le compte de la commune dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAPSNEE) et à signer tout document

afférent à cet appel à projets et notamment la convention de partenariat.

2021.48 Avenant convention local de chasse

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 prévoyant le changement de bénéficiaire des contrats de fluides et la prise en charge directement par la commune de l'abonnement et des consommations correspondants dès modification des contrats.

2021.49 Tarification marché gourmand et marché à thème.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs ci-dessous qui seront applicables le 1^{er} octobre 2021 pour le marché gourmand :

EMPLACEMENT OCCUPE	TARIFS 2021	
	EMPLACEMENT	1/2 EMBLACEMENT
A l'année	14 € /le mois	7 € /le mois
Au trimestre	16 €/le mois	8 € /le mois
Au mois		
À la journée	6 €	6 €
Electricité		TARIFS 2021
A l'année	7 € / le mois	
Au trimestre	8 € /le mois	
Au mois		
Par jour	4 €	

Ainsi que les tarifs ci-dessous qui seront applicables le 1^{er} décembre 2021 pour les marchés à thème,

EMPLACEMENT OCCUPE	TARIFS
De 1 à 4 mètres	30 €
Le mètre supplémentaire	5 €
LOCATION DE TABLES	TARIFS
Table à l'unité	2 €
ELECTRICITE	TARIFS
Forfait jour	3 €

2021.50 Modification du Règlement Intérieur du marché gourmand.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement intérieur du marché gourmand qui sera applicable le 1^{er} octobre 2021.

FINANCES

2021.51 SEM 47 : garantie d'emprunt prêt GAIA Zac de St Ferréol – Avenant de réaménagement de dette.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prolonger la garantie d'emprunt initialement accordée pour le prêt du programme ZAC de Saint Ferréol conformément à l'annexe des caractéristiques financières.

2021.52 Subventions aux associations Emplois sportifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2021 en faveur de l'association sportive du Tennis Club Bon-Encontre à hauteur de 2 375.38 euros, en faveur de l'association sportive Rugby Club Bon-Encontre Boé à hauteur de 5 298.14 euros. Madame le Maire est autorisée à signer les conventions d'Aide à l'Emploi Associatif Sportif (avec les associations sportives employeurs) et à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

2021.53 Subvention exceptionnelle Association Danse and Co.

VOTE : 24 voix Pour, 4 abstentions (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF, M. DEGUIN).

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association « Danse'n co » pour un montant de 1 000 €, étant précisé que les crédits afférents seront débités du compte 6574 du BP 2021 et autorise Madame le Maire à ordonner le paiement de cette dépense.

2021.54 Subvention exceptionnelle Fight Club.

VOTE : 20 voix Pour, 4 contre (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF, M. DEGUIN), 4 abstentions (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI).

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association « 47 FIGHT CLUB » pour un montant de 1 000 €, étant précisé que les crédits afférents seront débités du compte 6574 du BP 2021 et autorise Madame le Maire à ordonner le paiement de cette dépense.

2021.55 Subventions aux associations 2021.

Madame Isabelle Ferrand ne prend pas part au vote

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au versement du solde des subventions 2021 si nécessaire d'une part et de fixer d'autre part le montant de la subvention annuelle pour les associations Musiquenvie, RCBB et la Crèche Histoire d'Enfants, comme suit :

Associations Sportives	Propositions
Cabe 47	225
Cabbe	500
Indian's	1 537
Golf d'Agen Bon-Encontre	1 450
S.A.B.B.E	250
Tennis Club Bon-Encontre	875
Volley V3B	875

RCBB	14 250
Sous-Total	19 962

Associations Sociales	Propositions
ASSAD	875
Club La Bonne Rencontre	750
Sous-Total	1 625

Education	Proposition
Crèche Histoire d'Enfants	35 000
Sous-Total	35 000

Associations Culturelles	Propositions
Les Amis de Sainte Radegonde	225
Comité jumelage Carabane	312
Radio Bulle	187
Groupe Vocal Andante	212
Musiqu'envie	13 767
Sous-Total	14 703

Associations d'Animation	Propositions
Fadas de la musique mécanique	250
Propriétaires Plaine du Levant	175
Sous-Total	425

2021.56 Golf Agen Bon-Encontre – Demande de subvention exceptionnelle.

VOTE : 22 voix Pour, 4 contre (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF, M. DEGUIN), 2 abstentions (M. GALABERT, M. COUDERC).

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association « Golf Agen Bon-Encontre » pour un montant de 1 000 €, au titre du forage réalisé sur le terrain de golf situé à Bon-Encontre, étant précisé que les crédits afférents seront débités du compte 6574 du BP 2021 et autorise Madame le Maire à ordonner le paiement de cette dépense.

RESSOURCES HUMAINES

2021.57 Convention d'adhésion aux prestations du Centre de Gestion de Lot et Garonne (CDG 47).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention d'adhésion aux prestations suivantes : Aide à l'organisation Expertise RH et Accompagnement à la nomination stagiaire/reprise des services.

URBANISME

2021.58 Modification de parcelles Habitalys rue Jean Mermoz et St Exupéry.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'échange de terrains avec Habitalys dans les conditions précisées. Il est précisé que cet échange aura lieu sans soulte de part et d'autre et que les frais de Géomètre pour la division des parcelles ainsi que les frais d'acte notarié sont à la charge d'Habitalys. Madame le Maire est autorisée à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2021.59 Acquisition des terrains de Mr Antoine Paupiné.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les actes et toutes pièces afférentes à l'achat par la Commune des biens appartenant à Monsieur Antoine PAUPINE demeurant à TATCHERY / 47480 PONT DU CASSE. Il s'agit des parcelles suivantes :

- parcelle C1109, d'une superficie cadastrale de 2 219 m² qui est identifiée en UC au zonage constructible du PLUI de l'Agglomération d'Agen pour un prix de 60 € le m²,
- parcelle C 0085, d'une superficie de 75 m² qui est identifiée en UC au zonage constructible du PLUI de l'Agglomération d'Agen pour un prix de 15 000 €. Il est précisé que l'étude de Maître ALEAUME, Notaire à Agen, sera chargée de la rédaction des différents actes concernant ces deux acquisitions sachant que les frais de bornages restent à la charge du propriétaire, les honoraires du notaire seront quant à eux à la charge de la commune.

2021.60 Demande de subventions d'investissement auprès de l'Agglomération d'Agen – Cohésion Sociale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter l'Agglomération agenaise pour un montant de 1 500 euros au titre de la Cohésion Sociale pour la création d'un lieu de vie sociale autour des vergers partagés de Bidalet/Paouzadou, pour un montant de 30 000 euros au titre de la Cohésion Sociale pour la création d'une aire multisports à proximité de la ZAC « Ecoquartier de Saint Ferréol », pour un montant de 10 000 euros au titre de la Cohésion Sociale pour la création d'une aire de jeu « petite enfance » dans la ZAC « Ecoquartier de Saint Ferréol ». Madame Le Maire est autorisée à signer tout acte afférent à ces demandes de subvention.

Séance levée à 20 h 47.

Affiché le 29 septembre 2021